## Secrétariat du Grand Conseil

**QUE 806** 

Question présentée par le député :

M. Bertrand Buchs

Date de dépôt : 28 février 2018

## Question écrite urgente

Quelle va être la position de l'Etat sur la validité des expertises demandées par l'office Al du canton de Genève à la société Corela?

En 2006, l'AMG (Association des médecins de Genève) décidait d'exclure le D<sup>r</sup> B, médecin responsable de la clinique Corela, pour des manquements graves à l'éthique médicale concernant des expertises médicales (mesure rendue publique en 2010).

En 2018, le Conseil d'Etat confirmait la fermeture pour trois mois de la clinique pour de mêmes motifs.

12 ans ont passé.

Que s'est-il passé durant cette période?

A raison, en moyenne, de 1000 expertises par an, soit environ 12 000 expertises, combien d'expertises de complaisance, réécrites pour faire plaisir aux assurances, allant toujours dans le même sens soit n'établissant aucune diminution de la capacité de travail ?

Il est certain que l'Etat de Genève ne peut assumer les expertises privées, mais elle peut et doit se poser la question de la validité des expertises demandées par l'office AI du canton de Genève qui est sous sa responsabilité.

Mes questions sont donc simples:

- Combien d'expertises, pour l'AI Genève, ont été faites par la Clinique Corela?
- Est-il certain qu'aucune expertise n'ait été demandée après 2008 ? (Le doute existe, puisque j'ai eu des entretiens avec un responsable de l'AI

QUE 806 2/2

qui m'a dit en 2017 que son office avait toujours des relations avec cette clinique.)

- L'Etat va-t-il revoir l'entier des expertises ?
- L'Etat va-t-il permettre aux assurés de reconsidérer les décisions, même si elles sont déjà entrées en force ?
- L'Etat a-t-il averti les assurances privées des problèmes rencontrés avec la clinique Corela ?
- L'Etat a-t-il joué son rôle d'organe de surveillance en avertissant les assurances privées ?
- Que va-t-il se passer à la réouverture de cette clinique ?

Vous comprendrez que cette affaire peut être considérée comme un scandale politique majeur et qu'il est légitime que toute la lumière soit faite.

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.